

EN AFRIQUE, LES ENFANTS



SONT DES CITOYENS DU NUMERIQUE.

Pourquoi leurs droits doivent-ils façonner les débats
mondiaux sur la protection en ligne ?

En Afrique, les enfants sont des citoyens du numérique :

pourquoi leurs droits doivent façonner les débats mondiaux sur la protection en ligne ?

Par **Aïcha Awa Ba**, Bantare Impact Group
Ousseynou Gueye et **Sandrine Lemare**, Polaris Asso

À travers le monde, les débats sur la protection des enfants en ligne s'intensifient. Intelligence artificielle, modération des contenus, exploitation sexuelle en ligne, cyberharcèlement, protection des données personnelles, responsabilité des plateformes : les enjeux liés à la sécurité numérique des enfants occupent désormais une place centrale dans les discussions internationales.

Pourtant, nous avons encore beaucoup à comprendre des

manières dont les enfants en Afrique vivent, négocient et expérimentent les espaces numériques au quotidien, et comment cela devrait façonner les espaces de réflexion et de décision au niveau mondial.

Les enfants africains sont déjà pleinement engagés dans ces espaces numériques globalisés. Ils sont des usagers, des consommateurs, mais surtout des titulaires de droits. Ils apprennent, jouent, créent, consomment, interagissent et construisent leurs trajectoires sociales dans des environnements digitaux qui façonnent désormais leur quotidien.

60%

des enfants âgés de 9 à 17 ans accèdent à Internet quotidiennement au Sénégal — selon l'étude de référence menée par Bantare Impact Group pour l'UNICEF Sénégal en 2025.

Ce chiffre, issu de [l'étude de référence sur la protection des enfants en ligne](#) conduite par Bantare Impact Group pour l'UNICEF Sénégal en 2025, n'est pas une statistique parmi d'autres. C'est le reflet d'une transformation profonde : les enfants africains sont déjà au cœur du monde numérique. La question n'est plus de savoir s'il faut les y inclure, mais de savoir si les systèmes globaux de protection sont conçus pour eux.

Les pratiques des enfants en Afrique dans l'espace numérique sont spécifiques au contexte ; et les normes globales l'ignorent

Les enfants africains accèdent principalement à Internet via des téléphones mobiles, souvent partagés avec des membres de leur famille ou de leur communauté. Ceci remet en cause un postulat central de la plupart des politiques de protection en ligne : celui d'un accès individualisé, à partir d'un appareil personnel. Cela étant, les approches techniques de vérification d'âge, de contrôle parental ou de restriction d'accès sont conçues autour de ce modèle — qui n'est tout simplement pas la réalité de la majorité des enfants africains.

Les dynamiques familiales, les rapports à l'autorité, les normes sociales autour du silence, du genre ou de l'enfance influencent fortement la manière dont les violences sont vécues, signalées, ou non signalées.

31%

des enfants exposés involontairement à des contenus à caractère sexuel choisissent de garder l'incident pour eux — non par indifférence, mais par manque de confiance dans les mécanismes de signalement disponibles.

Ce silence est le signe d'un échec systémique, pas d'un problème d'accès à réguler. Les mécanismes de signalement importés de contextes différents peuvent alors se révéler insuffisants, peu accessibles ou culturellement inadaptés.

À cela s'ajoute la fracture linguistique : la domination de l'anglais, et dans une moindre mesure du français, dans les contenus et interfaces numériques prive de nombreux enfants africains d'un accès réel à l'information et à l'expression en leur langue. La protection numérique ne peut pas être séparée de l'équité linguistique.

Les approches restrictives ne fonctionnent pas, les données le disent et les enfants le confirment

Face aux risques en ligne, l'instinct politique dominant est souvent la restriction : interdictions, censures, contrôles renforcés. Les données disent autre chose. Les enfants consultés dans le cadre de la recherche de la [LSE et 5Rights](#) sont explicites : ils rejettent les approches qui restreignent ou censurent leur accès à l'environnement numérique. Ils appellent au contraire à des espaces sûrs et transparents, à la conception de services qui respectent leur vie privée par défaut, et à des plateformes qui rendent compte de leurs pratiques en matière de sécurité.

Ce n'est pas une revendication d'impunité numérique, c'est une exigence de responsabilité systémique.

Dans plusieurs contextes africains, les technologies numériques constituent même un levier important de réduction de certaines inégalités structurelles. La protection des enfants en ligne ne peut donc pas devenir un prétexte pour restreindre leur accès aux espaces numériques. Elle doit au contraire permettre de construire des environnements numériques plus sûrs, plus inclusifs et plus adaptés à leurs réalités.

Réguler les systèmes : la responsabilité des plateformes comme impératif

Les enfants en Afrique font confiance aux technologies numériques comme vecteurs d'apprentissage, de créativité, de connexion sociale et d'expression culturelle. Mais ils expriment une méfiance marquée envers les entreprises technologiques, notamment en raison de la monétisation de leurs données et des pratiques publicitaires qui ciblent les mineurs à des fins commerciales. Cette méfiance est fondée : la datafication croissante des expériences quotidiennes des enfants africains a des implications profondes pour leur droit à la vie privée.

Ce que les enfants demandent — et que confirment les cadres juridiques régionaux existants, telles que [la Politique de l'Union Africaine](#) — c'est que les plateformes soient tenues responsables. Cela signifie : la sécurité et la confidentialité par défaut, non comme options ; des politiques de signalement claires et accessibles ; l'abandon des mécanismes d'engagement conçus pour maximiser l'attention des mineurs au détriment de leur bien-être. Ce sont des exigences de conception systémique, pas des appels à la restriction individuelle.

Les engagements politiques aux niveaux nationaux et régionaux peinent à se traduire dans les espaces globaux où sont négociées les normes qui s'appliquent in fine aux plateformes opérant en Afrique. C'est précisément cette déconnexion qui doit être corrigée. Les standards globaux de protection en ligne ne peuvent pas continuer à être élaborés sans que les réalités, les voix et les droits des enfants africains y soient pleinement intégrés — non comme données périphériques, mais comme paramètres centraux de conception.

Construire une voix collective : la Communauté de Pratique sur la Protection des Enfants en Ligne

C'est dans cette perspective que Polaris Asso et Bantare Impact Group lancent une Communauté de Pratique sur la Protection des Enfants en Ligne au Sénégal. Cette communauté réunit des acteurs de la société civile, des institutions, des chercheurs et des professionnels autour d'un agenda commun : produire des connaissances ancrées dans les réalités sénégalaises et africaines, co-construire

des solutions avec les enfants et les jeunes, et porter ces perspectives dans les espaces régionaux et globaux de gouvernance numérique.

La communauté de pratique s'inscrit en complémentarité avec les efforts de l'État sénégalais, et reconnaît que la protection des enfants en ligne ne peut reposer sur des réponses fragmentées. Elle entend contribuer à structurer un agenda national cohérent, susceptible d'être modélisé, documenté et mis à l'échelle — y compris dans les négociations globales sur la responsabilité des plateformes.

Un point mérite d'être souligné : les enfants eux-mêmes appellent à être associés à la conception des politiques, des produits et des réglementations qui les concernent. La recherche de 2026 est sans ambiguïté sur ce point : ils veulent des conseils consultatifs, des espaces de co-création, une reconnaissance de leur agentivité numérique. Toute architecture de gouvernance qui ne les inclut pas structurellement manque sa cible.

Conclusion : s'organiser pour peser

Les normes mondiales de protection en ligne se négocient maintenant. Les cadres réglementaires qui définiront la responsabilité des plateformes pour la prochaine décennie sont en cours d'élaboration. Chaque année d'absence est une année de standards conçus sans les réalités de la majorité des enfants du monde. L'Afrique commence à générer les données, définir les engagements régionaux, et a déjà la légitimité pour peser dans ces débats — mais seulement si elle s'organise pour le faire.

C'est le sens de la Communauté de Pratique sur la Protection des Enfants en Ligne que nous lançons au Sénégal avec une vocation régionale : non pas un réseau de plus, mais un point de départ. Un espace pour consolider les connaissances, aligner les positions, et porter une voix africaine cohérente là où les normes se font.

Réguler les systèmes, pas les enfants. Construire les normes avec l'Afrique, pas sans elle.